Contes et Nouvelles

Compagnon (1)

Fox, taché de marron sur le dos, provenant — à n'en point douter — de nos chères régions envahies et malheureuses, ayant fui le boche puant, son appétit glouton bien connu pour la chair du chien et ses horreurs ; ayant vu, peut-être, aussi ? brûler sa maison et fusiller son maître... son bon maître qui le gâtait tant !! au cours de l'invasion allemande ; nous l'avions trouvé un beau jour de tourmente, dans la Somme, chassé, errant à l'aventure, triste, éperdu par la campagne, hagard, crevant la misère et la faim ; et, l'ayant recueilli, puis nourri, nous l'avions tout aussitôt adopté, le baptisant du nom charmant et facile à retenir pour les mémoires — voire même les plus ingrates — de : « Compagnon ».

Pétillant d'intelligence, par ses manières câlines, ses façons de se rendre aimable à tous et la bonne humeur de son gentil caractère, ce petit chien était bien vite devenu — comme auraient dit nos bons Anglais — la « mascotte » de notre régiment ; et, peu après, le gardien fidèle et dévoué de la tranchée, où, du reste, il avait, de suite, été fort bien accueilli à cause de toutes ces qualités énoncées.

Doué d'un merveilleux flair, doté d'une excellente vue, dressé par l'un et par l'autre, parfois dans le silence du soir, il s'en allait souvent, grave, le nez toujours au vent vers le lointain, car, en peu de temps, nous en avions fait le modèle du petit cabot de guerre admirable et admiré.

Aussi, aimé et gobé par tous, après une « enquête personnelle », lorsqu'au retour, de sa prunelle malicieuse il regardait vers nos gradés, l'air ennuyé, fallait-il nous attendre à quelque chose de mauvais et nous tenir prêts pour l'alerte, qui toujours était proche, « Compagnon » ne se trompant pas.

Or, une nuit qu'il grognait sourdement tout en grattant la terre d'un air inquiet et méchant, féroce ayant flairé et senti la bochie, il releva son petit nez rose enfoui dans le sol et, sans aboyer, rien que par le clignement de ses yeux malins, il nous fit prendre les armes et nos grenades, nous annonçant l'ennemi.

En effet, et il était grand temps ; car, profitant de l'obscurité, le hideux et crapuleux teuton était là, près de nous, et notre fidèle gardien ne s'était pas trompé ; à cent pas à peine, devant nous, nous pûmes voir ramper dans la nuit son officier qu'un des nôtres tenait déjà à la gorge.

Alors, pour briser notre assaut triomphant — du moins le pensant — les mitrailleuses allemandes crachèrent à foison ; mais leur feu ne nous tua guère que peu de monde et, après avoir fait merveille, nous restâmes les maîtres de la position, ayant fait fuir les boches, qui, sur le terrain perdu par eux, laissèrent beaucoup des leurs, ce soir-là.

Hélas ! au cours de cette poursuite et de cette lutte acharnée que nous venions de soutenir, ayant tenu, malgré le nombre de boches bien supérieur au nôtre, l'infortuné « Compagnon », qui talonnait les fuyards, avait réussi à planter ses bonnes petites dents aiguës dans les mollets d'un énorme obert-lieutenant prussien, lorsque, soudain, le reître poltron, prenant son pistolet, vint à l'abattre lâchement et net à ses pieds ; tué lui-même tout aussitôt d'un coup de crosse vengeur donné par notre sous-officier, rendu furieux en voyant tomber le fox.

Le danger passé et le combat arrêté momentanément du moins, nous regagnâmes, navrés, la tranchée, emportant avec soin le corps encore chaud de notre vaillante petite bête, nous rendant compte, alors, que la balle teutonne avait troué la tête de part en part et que le beau regard des yeux limpides et si intelligents de notre mascotte s'était éteint à tout jamais... pour toujours !!

Ne voulant pas cependant abandonner la notre brave et pauvre petite bête, profitant d'un moment d'accalmie, nous nous mîmes donc en mesure pour lui creuser une tombe comme pour l'un de nous ; et, la fosse achevée, nous y portâmes le corps frêle, raidi par la mort, de notre petit porte-bonheur que nous avions bien soigneusement enveloppé dans une vieille couverture de cheval et sur laquelle, parfois, il dormait, l'œil au guet.

Puis, tout ému, l'un de nous (avocat dans le civil) prononça ces quelques paroles qui, à tous, arrachèrent des larmes sincères.

« Au revoir, dit-il, cher petit camarade. Au » régiment des chiens, ton nom vivra tant que » vivra notre beau régiment. Sans nous attendre, toi qui mettait souvent un peu de clarté » et de joie dans nos sombres matins, vers l'immense inconnu te voilà parti, en mordant » dans l'envers adipeux d'un sale boche... Adieu » et salut !! »

* * *

Depuis ce jour de deuil, et sur le vœu formé par tous les hommes du peloton, à chaque appel et comme pour le premier des grenadiers de France, nous décidâmes que le nom de notre petit fox d'adoption figurerait comme les nôtres et cette décision ayant été portée au rapport et acceptée par notre Colonel — un fier huron doublé d'une crème que celui-là — tous les soirs, quand de sa voix énergique notre logis-chef lance ce nom : « Compagnon ! » affirmant bien prouver à l'héroïque toutou que nous n'oublions pas celui qui nous gardait si bien, l'un de nos cavaliers répond haut, ferme et franc : « Tombé en vrai poilu ! »

Albert SAUTTEAU.

(1) Petit conte d'après guerre, inspiré par une poésie de Dominique Bonneau, intitulée : « Chien de guerre », et publiée en 1915, par le journal « Le Matin ».

Un Boulevard Lille-Armentières

DANS SA PROCHAINE SESSION, LE CONSEIL GENERAL DU NORD AURA A EXAMINER DEUX PROJETS DE CREATION D'UN BOULEVARD, AVEC TRAMWAYS, DE LILLE A ARMENTIERES.

Fixée d'abord au 26 avril, puis ajournée au 3 mai, pour permettre la discussion et de précipiter le vote des nouveaux impôts, la session légale d'avril va s'ouvrir en mai, lundi prochain, — à moins que ce ne soit plus tard, à cause de la grève des Chemins de fer.

Pour leur faire prendre patience, et occuper utilement leurs loisirs, le Préfet vient d'adresser à nos honorables un rapport supplémentaire, traitant une question particulièrement intéressante et importante pour notre région.

Dans ses sessions d'août 1919 et février 1920, le Conseil général a émis le voeu, fortement motivé, de la création d'un grand boulevard de Lille à Armentières.

Le rapport préfectoral contient les deux avant-projets présentés à cet effet, par le service vicinal.

L'un prévoit le percement d'un boulevard direct, tracé dans la partie du territoire comprise entre la route nationale et le Chemin de fer de Lille à Calais. Il partirait du pont de la Citadelle, traverserait Lambersart et aboutirait au-delà de l'agglomération principale de La Chapelle d'Armentières. Sa longueur totale serait d'environ 13 kilomètres, et sa largeur de 65 mètres, comportant une piste centrale pour double voie de tramways, deux trottoirs pour piétons, deux chaussées pour voitures, une piste pour cyclistes, une pour cavaliers, et deux chaussées latérales pour la desserte des propriétés riveraines.

Le Préfet fait remarquer que ce boulevard couperait l'avenue de l'Hippodrome en un endroit où de nombreuses villas sont édifiées et donnerait lieu à l'expropriation d'importants immeubles. Il serait par suite très onéreux à réaliser.

L'autre avant-projet prévoit l'élargissement, à 40 mètres, de la route nationale entre La Chapelle d'Armentières et Lille, par la traversée des communes de Lomme et Lambersart.

Ce boulevard aurait une piste centrale de six mètres de largeur pour double voie de tramways, avec un trottoir de 1 m. 50 de largeur pour piétons, de chaque côté ; deux pistes de 3 m. 50 chacune pour cavaliers et cyclistes, et deux chaussées mesurant chacune 7 m. 50 de large.

Les dépenses à envisager seraient d'environ 41 millions pour le boulevard direct de 65 mètres de largeur et de 21 millions pour celui créé par l'élargissement à 40 mètres de la route nationale.

Le Conseil général aura à choisir entre ces deux projets, qui prévoient l'acquisition, de chaque côté de la voie à créer, d'une zone de 50 mètres de largeur pour le boulevard direct, et de 40 mètres pour l'autre.

L'ingénieur en chef du Département, M. Grimpret, a fait connaître son avis, en écrivant comme conclusion de son étude : « Le boulevard direct coûterait 20 millions de plus, mais la seconde solution est tellement médiocre qu'il est permis de se demander si elle vaut la dépense des 21 millions qu'elle nécessiterait ».

L'agent-voyer de l'arrondissement, M. Lelièvre, se montre aussi fervent partisan du boulevard de 65 mètres de largeur, et il exprime ses préférences en ces termes :

« Dans notre région si commerçante et si industrielle où, plus que partout ailleurs, le temps représente de l'argent, c'est le tracé le plus direct qu'il faut faire en sorte de réaliser. Quelles que soient les conceptions particulières de chacun au sujet de l'esthétique des voies de communication, on ne peut nier la beauté d'un tracé régulier, d'une longue perspective bien dégagée, bordée de belles habitations et agrémentée de places, de ronds-points, établis en des endroits bien choisis. Le nouveau boulevard ne pouvant être attrayant de par la nature même de la région qu'il traversera, on y obviera en le rendant admirable par sa largeur, l'agencement de ses chaussées, la commodité de sa circulation. La tendance est actuellement aux avenues et aux boulevards très larges. Le sacrifice financier à consentir est évidemment considérable. Est-il en rapport avec les conséquences heureuses qu'il peut avoir pour la reprise de la vie économique de notre région et sa prospérité ? C'est ce que nous ne saurions établir. Nous nous permettrons seulement de rappeler que les dépenses consacrées aux voies de communication sont généralement des dépenses mortes au point de vue du rapport financier, mais qu'en réalité elles sont des plus fécondes au point de vue social et économique ».

S'inspirant de ces considérations, le Conseil général fixera-t-il son choix sur le boulevard direct ou décidera-t-il l'élargissement de la route nationale, selon le voeu du maire d'Armentières?

C'est ce que nous saurons probablement cette semaine.

E. POLVENT.

A DOUAI

Crime, suicide ou accident ?

ON RETIRE DU CANAL DE LA DERIVATION, LE CADAVRE D'UNE JEUNE FILLE DISPARUE DANS DES CIRCONSTANCES SINGULIERES. — LA NOYEE PORTE A LA MAIN GAUCHE UN COUP DE COUTEAU.

Lundi, vers deux heures et demie de l'après-midi, M. Victor Begot, demeurant rue du Port-de-Kell, en passant le long du canal de la Dérivation, au quai de l'Industrie, aperçut à hauteur de la Bascule, un cadavre de femme qui flottait à la surface de l'eau.

Aidé de quelques passants, M. Begot parvint à amener le corps sur la berge. La noyée ne semblait pas avoir séjourné longtemps dans l'eau. Après quelques recherches, on put établir son identité.

Il s'agissait de Mlle Marie Heindrick, 19 ans, disparue de chez elle depuis la veille dans des circonstances plutôt singulières.

UN SOUPER JOYEUX

Mlle Marie Heindrick demeurait avec sa famille dans une petite maison du chemin des Pestiférés.

M. Heindrick père, est malade depuis quinze ans, le fils aîné est soldat. C'est surtout Mlle Marie Heindrick, qui était bonne chez un tapissier, rue du Canbleu, et sa sœur, Mlle Pauline Heindrick, serveuse au buffet de la Gare, qui subvenaient aux besoins de la famille.

Dimanche, dans la soirée, Mlle Marie Heindrick avait soupé chez sa sœur avec son ami Camille Renault, de fournies, soldat au 15e d'artillerie, et le fiancé de Pauline, Georges Follas, également soldat au 15e d'artillerie.

Les quatre jeunes gens, qui étaient très gais, sortirent ensemble vers huit heures et demie. Les artilleurs devaient rentrer au quartier. Les jeunes filles avaient décidé de les accompagner.

UNE PROMENADE D'AMOUREUX

Mlle Pauline Heindrick prit les devants avec Follas et eut bientôt distancé sa sœur et Renault qui marchaient très lentement.

Pour arriver à la caserne de Gaux, les couples suivaient le Boulevard de l'Industrie qui longe le canal de la Dérivation.

Cet endroit, le soir, est mal éclairé et peu fréquenté.

A la porte du quartier, Mlle Pauline Heindrick attendit un moment sa sœur. Impatientée de ne pas la voir arrivée, elle finit par dire adieu à Follas et rentra chez elle par un autre chemin.

Elle supposait que sa sœur s'attardait simplement avec son ami dans un estaminet.

Mais Mlle Marie Heindrick ne rentra plus chez elle... Ne la voyant pas revenir, sa famille se mit à sa recherche et explora les environs jusqu'à une heure avancée de la nuit. Ce fut en vain.

UNE BLESSURE SUSPECTE

Le corps de Mlle Marie Heindrick fut ramené chez elle en automobile. Nous avons pu voir le cadavre. Mlle Heindrick, une grande et forte fille, a les bras étendu devant elle dans un geste de défense. A la main gauche elle porte une blessure de quatre centimètres de longueur qui semble bien résulter d'un coup de couteau. A l'heure où nous écrivons, la police douaisienne mène son enquête et doit procéder à l'interrogatoire de Renault et de Follas.

SUICIDE, ACCIDENT OU CRIME ?

L'hypothèse de suicide ne semble pas devoir être envisagée. Mlle Marie Heindrick était très gaie. « Jamais, nous ont dit les personnes de sa famille, elle n'avait manifesté l'intention de mettre fin à ses jours... Elle n'avait, d'ailleurs, aucun sujet de le faire.

On comprend mal, d'autre part, comment un accident aurait pu se produire à l'endroit où fut retrouvé le cadavre.

Le Boulevard de l'Industrie est ligne droite et très large. Mlle Heindrick n'aurait certainement pas eu l'idée de longer le canal, alors que le trottoir du côté opposé du boulevard est beaucoup plus praticable. Elle connaissait en outre parfaitement les lieux.

Reste l'hypothèse de crime. Par qui alors aurait été attaquée Mlle Heindrick ? Il sied d'attendre les résultats de l'enquête de la police douaisienne et les conclusions du docteur Faucheux qui doit procéder à l'autopsie.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Réouverture de Débits de Boissons

OBLIGATIONS IMPOSEES AUX DEBITANTS

Dans les communes totalement détruites, des débitants de boissons qui étaient installés dans la localité avant la guerre, se sont assurés un baraquement et ont aussitôt repris l'exercice de leur commerce.

Ces débitants, qui procèdent à la réouverture de leur débit, dans la même localité et sur le même emplacement qu'avant les hostilités, doivent-ils faire une nouvelle déclaration à l'administration des contributions indirectes ?

Certains des intéressés n'ont pas cru nécessaire de faire cette démarche : ils déclaraient avoir fait avant la guerre la déclaration entre les mains du receveur-buraliste ; d'aucuns même possédaient encore le récépissé qui leur avait été délivré à l'époque.

Des indications que nous avons pu recueillir, il résulte que ces débitants se trouvent dans une situation irrégulière qui est de nature à leur attirer des ennuis. Dès qu'un débit a été fermé, alors même que cette fermeture serait la conséquence directe de la guerre, le tenancier est tenu de faire une nouvelle déclaration d'ouverture chez le receveur buraliste lorsqu'il veut reprendre son commerce ; et il est astreint à cette déclaration, quand bien même il ne vendrait que des boissons hygiéniques.

Nous avons cru utile d'attirer l'attention des intéressés sur ce point particulier.

Nous ajoutons d'ailleurs qu'à plus forte raison, dans les communes qui n'ont été ni détruites, ni évacuées, les débitants de boissons dont l'établissement a été fermé pendant plus d'un an, sont tenus, avant de réouvrir leurs établissements, de faire une nouvelle déclaration. Faute de remplir cette formalité, ils s'exposent à des contraventions.

Une mort mystérieuse à Flers-Breucq

Le tramway Mongy, qui était parti de Roubaix à 9 heures 15, dimanche, s'arrêta en pleine marche, au lieu dit le « Pavé de Wasquehal », le conducteur ayant aperçu le corps d'un homme couché près des rails.

Les employés relevèrent l'individu, qui portait au visage des traces de coups, et le menèrent au dépôt de Marcq, où il expira en arrivant.

Il s'agit d'un sieur Auguste Machon, qui habite Wasquehal.

L'ENTREVUE d'Arras

Le 29 avril dernier, les délégués ouvriers du Bâtiment de la 1re Région (Nord, Pas-de-Calais, Somme), se rencontraient avec les délégués entrepreneurs et l'administration à Arras, sous la présidence de M. Masson, chef de la Reconstitution du Pas-de-Calais. Je m'en voudrais de ne pas donner à mes camarades du Bâtiment un aperçu de cette entrevue qui, pour correcte qu'elle fût, n'en est pas moins restée vide de sens et de résultat.

Depuis le début de mars, le Bâtiment des Régions Libérées a déposé un projet de contrat de travail dont les modalités se discutèrent en partie à Paris, au ministère du Travail, les 7, 12 et 13 avril. De ces discussions, dont la plupart furent oiseuses, ainsi qu'il sied à toute réunion dans laquelle les ouvriers posent des questions précises auxquelles ne tient pas à répondre l'administration, de ces discussions sortirent quelques points comme ceux-ci : l'application des huit heures fetait l'objet d'un règlement d'administration publique applicable aux régions libérées et sujet à revision dans un nombre restreint d'années, c'est-à-dire que la situation de nos régions serait rentrée dans la norme des choses ; l'emploi de la main-d'œuvre étrangère se verrait réglementée par des dispositions gouvernementales, sans compter les accords ouvriers internationaux, qui ne sont pas à dédaigner, et enfin les nouveaux salaires devraient être fixés par la commission interministérielle avant le 30 avril. Comme nous soutenions la thèse que le coût de la vie était identique dans tous les départements libérés, il fut accepté de part et d'autre que des renseignements seraient puisés dans chaque département et que les commissions mixtes travailleraient d'urgence dans ce but. Les documents ainsi recueillis permettraient à la commission interministérielle d'établir le nouveau barème de salaires que les ministres du Travail et des Régions Libérées ratifieraient pour le 30 avril, sous promesse que la rétroactivité serait payée à partir du 1er avril.

Pour la 1re Région, l'administration décida d'entrée que les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme seraient traités sur le même pied d'égalité.

Deux entrevues passées à Lille pour le Nord seulement ne pouvaient aboutir en raison même de la communauté d'intérêt qui liait le Pas-de-Calais et la Somme à notre département en attendant d'amplifier cette décision à tous les départements libérés. Arras s'expliquait de ce fait quoique nous, délégués ouvriers, n'ignorions point que le véritable réduit défensif se trouvait à Paris.

Nous en eûmes la preuve absolue au bout de deux heures de discussion, durant lesquelles on parla de San-Remo, de la politique internationale du manque de main-d'œuvre dans les mines, du problème agricole, de la reconstitution définitive, que sais-je encore ? M. Masson déclara, au nom de la Reconstitution que nous étions des associés. Ce que M. Masson ne dit pas, mais ce qu'il essaya de nous faire croire par là même, c'est que nous devions coopérer aux risques de la Reconstitution, dont le premier risque était le manque de ressources et, par conséquence, la restriction des salaires. Le représentant le plus qualifié des entrepreneurs, M. Burms, de Tourcoing, exposa sa thèse sociale, à laquelle nous devons rendre la justice d'être démocratique et sociable, mais de précision sur les salaires point ne venait.

Enfin, après maintes paroles aussi généreuses que superflues pour l'heure, M. Burms nous déclara, avec sa franchise et sa netteté habituelles, que les entrepreneurs avaient **des chiffres à opposer aux nôtres, chiffres qu'il était inutile de nous communiquer sans savoir si les commissions administratives placées devant les finances du Pays POUVAIENT ratifier ces chiffres.**

Nous n'avions plus qu'à nous lever. La séance se terminait d'elle-même, et c'est ce que nous fîmes.

Depuis, je me suis expliqué devant mes camarades d'Halluin et je n'obéirais pas à mon esprit de sincérité si la décision de ces ouvriers n'était communiquée aux syndicats du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Nous demandons **que la décision ministérielle, promise pour le 30 avril, soit prise avant samedi prochain, 8 mai,** sinon nous ne pouvons pas attendre davantage et nous prions les syndicats de la 1re Région d'envisager cette semaine quelle est l'action qu'ils pourront mener si la réponse ministérielle ne nous parvient pas à la date fixée.

Que chacun prenne ses responsabilités. Nous sommes prêts.

Henri LAURIDAN,
Secrétaire de la Bourse du Travail d'Halluin.

MARIAGES RICHES

Miss Edie Kelly, choriste à la Gaiety de Londres, marqua certainement d'une pierre blanche — « albo lapillo notare diem » — le jour de l'an 1910, où elle épousa devant les autorités d'Edimbourg, M. Franck Jay Gould, fils cadet du père Jau Gould, le roi des chemins de fer américains. L'aimable épousée ne possédait pas un radis, mais le mari avait reçu pour sa part d'héritage la forte somme de 88 millions, dont un « trust » sévèrement constitué lui sert les intérêts calculés à 6 p. c. Ils entraient donc en ménage avec une rente de cinq millions et 280.000 francs qui leur permettait de dépenser 1.320.000 francs par trimestre et environ 14.328 francs par jour ! C'était de quoi combler les plus folles ambitions d'une choriste de petit théâtre et la jeune Edie Kelly put se croire assurée d'une incomparable félicité.

Nous la retrouvons cependant en instance de divorce devant un tribunal de New-York, et son avocat nous apprend à quel usage le cadet des Gould consacre ses revenus.

Il les boit. Ce multimillionnaire est un sinistre alcoolique. Les maisons qu'il habite en France et en Angleterre, son château en Ecosse, sa villa au bord de la Méditerranée, ses bagages lorsqu'il se déplace, son yacht lorsqu'il navigue sont spécialement agencés en vue d'une soudographie permanente et raisonnée. Sa bibliothèque ne contient que des bouteilles; il y a un bar dans sa chambre à coucher et ses salons sont organisés comme des Bodegas. Des sommeliers, des barmen, des maîtres d'hôtel dressés à le servir tiennent constamment à portée de sa main et de sa bouche un assortiment de vins et liqueurs, dont il fixe et renouvelle à l'occasion le catalogue. Il se met à boire dès qu'il ouvre les yeux jusqu'au moment où il retombe assommé sur son lit.

Rien n'existe pour lui hors l'alcool et le vin de Champagne, qu'il prend d'ailleurs « extra-dry », parfois additionné de rhum ou de kirsch. On a toutes les peines du monde à le décider parfois à se débarbouiller ou à prendre un bain, et on doit profiter de son sommeil pour lui faire changer de linge. Un médecin est attaché à sa personne pour le secourir dans ses crises de léthargie ou de coma. Par deux fois, à la suite de violents accès de delirium tremens, il a fallu lui passer la camisole de force et le transporter dans un sanatorium. Le réveillon de 1915 fut marqué par de si formidables excès et suivi d'une catalepsie si prolongée et si profonde qu'on espéra qu'il allait claquer. On se trompait. Petit bonhomme boit encore.

Depuis deux ans, Edie Kelly s'est évadée de cette distillerie et elle demande aujourd'hui sa liberté, dont il lui sera facile de jouir plus agréablement. Elle a trouvé un engagement dans une entreprise de cinématographie et elle songe à épouser un buveur d'eau. Ah ! elle en est revenue, des multimillionnaires !

Frank Gould ne sera donc plus contrarié dans les pratiques bachiques et alcooliques où il goûte on ne sait quel ignoble et dégradant bonheur.

Parmi les compagnons d'Ulysse, il s'en trouvait un, nommé Gryllus, que Circé changea en cochon comme les autres et qui fut si heureux d'être devenu un cochon que jamais, malgré les objurgations et les supplications de son prince, il ne consentit à récupérer sa condition première.

Ce Gould est un type dans le genre de Gryllus.

COURFAYRAC.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

VOL DE COURROIES

Dimanche matin, vers cinq heures, deux préposés des douanes, de service place Chaptal, ont poursuivi, sans pouvoir l'atteindre, un cycliste qui venait de la direction du quai de Toulon, porteur d'un sac contenant 3 courroies.

Ils purent néanmoins se saisir de la machine, du sac et des courroies que l'inconnu avait été contraint d'abandonner, l'un des préposés ayant réussi à arrêter la machine en lançant un bâton dans la roue arrière.

Les courroies ont une largeur de 0 m. 06, et mesurent l'une 8 mètres, une autre 7 m. 20, la troisième 5 m. 50.

On ignore le nom du propriétaire de ces courroies qui doivent être le produit d'un vol.

Le sac porte les initiales B. T. et le nom C. Haquette.

La bicyclette a été reconnue pour appartenir à un nommé Jules Florin, mécanicien, demeurant à Wattrelos, rue de la Baillerie, 3, qui dit l'avoir prêtée la veille au nommé Gustave Petyt, 22 ans, rue Delmarre, 6, à Wattrelos, lequel l'avait empruntée pour faire une course, mais reste introuvable depuis dimanche.

UN TRISTE PERSONNAGE

Le nommé Oscar Vanhoeck, 44 ans, tisserand, demeurant rue de Beaurewaert, 12, à Roubaix, individu connu pour ses mauvaises moeurs, a été arrêté hier, par la police.

Ce triste personnage a déjà fait d'odieuses propositions à des fillettes du voisinage. Sur l'une d'elles, Hélène D..., âgée de 7 ans, il s'est même livré à des pratiques honteuses. Le docteur Delahousse a constaté sur cette dernière des traces probantes de viol.

DANS LES VIGNES

Le sieur Arthur Clabots, âgé de 24 ans, a bénéficié d'un procès-verbal pour ivresse manifeste.

COUPS DE COUTEAU

Le nommé François Poupaert, 20 ans, manœuvre, demeurant à Roubaix, rue Saint-Antoine, 13, à la suite d'une discussion qu'il avait eue, dimanche soir, à l'estaminet Dumont, boulevard Gambetta, reçut deux coups de couteau dans le dos

Les blessures ont été constatées, et, d'ailleurs, reconnues peu graves, par le docteur Debuchy. L'auteur supposé de l'attentat est un nommé Gustave Boyyn, 24 ans, sujet belge, que la police recherche.

OFFRES D'EMPLOIS D'ARTIFICIERS

Le Directeur de l'Office Municipal de Placement de Roubaix informe les démobilisés qu'un nouveau cours d'artificiers sera ouvert prochainement à Douai.

Le stage est de quinze jours ou trois semaines pendant lequel une indemnité de 15 francs par jour est allouée.

Le travail en chantiers est payé à raison de 30 francs pour les chefs d'équipes et de 25 francs par jour pour les artificiers.

Les personnes que cette offre intéresse sont invitées à se faire inscrire, mairie de Roubaix, salle Pierre de Roubaix.

CLUB SAINT-HUBERT DU NORD

Les membres du C. S. H. N. et tous les sportsmen cynophiles apprendront avec plaisir que notre Club doyen, reconstitué grâce à la fidélité de ses anciens sociétaires et de l'empressement des nouveaux adhérents à se joindre à eux, étudie en ce moment l'organisation d'une Exposition Canine Internationale qui aurait lieu dans quelques mois à Lille, très vraisemblablement.

Cette manifestation, si nul obstacle ne vient entraver les concours escomptés, marquera éloquente façon la renaissance du sport canin dans notre région.

A LA CAISSE D'EPARGNE

Du 27 avril au 2 mai, la Caisse d'Epargne a reçu 309.353 francs, et a remboursé 145.533 fr. 10.

La Caisse est ouverte pour les versements et remboursements tous les jours, sauf le lundi, de 9 heures à 10 heures et demie. Les opérations se font simultanément.

AU CONSEIL DE REVISION

Le Conseil de révision s'est tenu hier à Roubaix, sous la présidence de M. Régnier, secrétaire général de la Préfecture. Y assistaient : MM. Riguier, vice-président du Conseil de Préfecture, le général Lesage, le colonel Chapelle, commandant du recrutement de Lille, les majors Duclouseaux, et Giard, et les représentants des municipalités de Roubaix, Wattrelos, Croix et Wasquehal.

250 jeunes gens ont été visités. Ce sont les ajournés des classes 13 à 20, et les non-incorporés de la classe 20.

POUR LA 2e COMMISSION ARBITRALE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Cantons de Roubaix-Est et Roubaix-Ouest

Il sera procédé, le 15 Mai, à dix heures du matin, dans la salle du prétoire au Palais de Justice à Roubaix, au tirage au sort des noms des propriétaires et des locataires appelés à former la 2e commission arbitrale des loyers de l'arrondissement de Lille pour la 2e session qui s'ouvrira le 5 juin.

AU COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours aux Halles vente libre de : eau de javel, brosses, beurre frais, 15 fr., beurre de Hollande, 13 fr ; fromage Chester, 9 fr. ; saumon, sardines, corned beef, (bœuf conservé). Vin rouge, 1 fr. 75 le litre, mardi 4 de 8 h. à 11 h., 10, jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 2. jaunes et vertes.

Vente de chaussures, tissus, lingerie, mercerie, mardi 4, 14. jaunes ; mercredi 5, 14, vertes ; jeudi 6, 15. jaunes ; vendredi 7, 15 vertes ; samedi 8, 16. jaunes ; lundi 10, 16. vertes.

AVIS AUX BOULANGERS

MM. les boulangers sont avisés que seuls les tickets de Roubaix seront payés par M. le receveur municipal.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Henri Lecomte, rue de Wasquehal. — Irène Vasmarque, rue Pellart, 49. Albert Stackler, rue du Tilleul. — Oscar Lemmejin, rue Pierre-de-Roubaix. — André Lefebvre, Grande-Rue — Andrée Vandorpe, rue Richard-Lenoir, 18 — Albert Balcoen, rue Malesherbes, 12 — Hubert Gousseaux, rue de Wasquehal. — Jeanne Surgers, rue Saint-André, 4. — Achille Lernoux, rue Brouet, 2. — Renée et Raymond Teression, rue Saint-Amand, 68 — Denise Breumer, rue Decrenne. — Palmyre Toscane, rue Turgot. — Andrée Aplostry, boulevard d'Armentières, 37. — Marguerite Tournemine, rue de Tunis, 4 — André Hiton, rue Voltaire 62. — André Labbe, Grande-Rue, 204 — Albert Renard, quai de Boulogne, 7. — Raphaël Rosen, rue Charlemagne, 44. — Suzanne Leys, rue Christophe-Colomb, 38. — Marie Hasse, rue de la Prospérité, 1 — Gisèle Laruelle, rue du Chemin-Neuf, 18 bis. — Eugène Mille, rue de Tourcoing. Roger Vandevelde, rue Cugnot, 42. — Fernand Cornille, rue Decrème, 327 — Jules Decoene, rue de Lille, 92. — Roger Lagache, rue Jacquart. — Victor Picquet, rue de l'Alma, 168 — Charles Chanon, rue Curoir, 4.

DECES. — Jean Baglede, 1 an, rue de Lannoy — Lucie Leignel, 1 mois, due Descartes — Elise Leman, veuve Vermeulen, 90 ans, rue d'Oran, 88. — Suzanne Depecker, 3 mois, rue Saint-Maurice, 43. — Marie Vanwerschelde, 34 ans, rue Belle-Vue — Zoé Abels, 60 ans, rue d'Alsace, 92. — Lirvin Poulin, 6 mois, rue de Lannoy. — Mart-né, 2. — Chriséline Jovenaux, 63 ans, rue Saint-Jean, 59. — Zélie Lebleu, 75 ans, rue Barbieux, 15. — Fernand Delvoye, 4 mois, rue Lannes, 8. — Auguste Vilaghe, 47 ans, rue d'Alger, 227. Marie Tilret, 72 ans, place de la Fraternité, 11.

TOURCOING

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Dans le peignage Fouan-Leman et fils, rue de Roubaix, 63, une bobineuse, nommée Gabrielle Wauters, âgée de 19 ans, demeurant rue des Poutrains, 58, en enthoyant sa machine, a eu le bout de l'index gauche pris dans les engrenages. Cet accident a causé une plaie contuse au doigt, avec section de l'ongle et fracture de la phalangette. Il en résultera une incapacité partielle permanente de travail.

— Dans la salle de préparation de l'usine Scalabre-Mulliez, rue des Carliers, une soigneuse de préparation, Marie Meaux, âgée de 34 ans, demeurant 6, rue des Cinq-Voies, a eu le médius pris dans un peigne. Une plaie par ratissage, avec arrachement des tendons extenseurs des deux dernières phalanges du doigt et ouverture de la dernière articulation entraînera une incapacité partielle permanente.

— Chez François Masurel Frères, rue de Paris, une ouvrière rattacheuse, Euxodie Steempul, âgée de 19 ans, demeurant rue du Halot, impasse d'Halluin, 17, en voulant rattraper un torchon d'essuyage, a posé par mégarde le doigt sur un engrenage et s'est fortement contusionné l'index de la main droite.

TOURCOING A 78.516 HABITANTS

La population de Tourcoing s'élève au 30 avril à 78.516 habitants ; au 31 mars 1920, elle était de 78.260.

Nombre de naissances enregistrées pendant le mois, 160 ; nombre de personnes arrivées de l'extérieur, 394, soit 554.

Pendant le mois d'Avril, il a été constaté 104 décès ; pendant la même période il est parti de Tourcoing 194 personnes, soit 298.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Roger Dellemasure, rue de Wasquiam, 10. — Julie Desnoulet, rue du Bois, cour, Assemain — Raymonde Cattaire, rue de Batiche, 8.

DECES. — Henri Gallègue, tisserand, 69 ans, rue Cuvier. — Raphaël Catrisse, 13 ans, rue Nationale, 122.

LILLE

Gare aux projectiles

Le Préfet a adressé au maire de Lille la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

» Des accidents se sont produits à différentes reprises, et tout récemment encore entraînant mort d'hommes et qui sont dûs à ce que, malgré les interdictions formelles édictées à ce sujet, des personnes ont cru pouvoir pénétrer sur les terrains affectés à la destruction des projectiles ramassés sur les champs de bataille.

» Je vous prie de vouloir bien, par tous les moyens de publicité dont vous disposez, rappeler d'une façon pressante aux populations de votre commune, le danger qu'il y a à s'approcher des champs d'explosion. Il arrive, en effet, fréquemment que des projectiles non détruits et d'apparence inoffensive ont été cause d'accidents terribles ; la prudence la plus élémentaire doit donc faire considérer comme suspects tous les engins rencontrés sur les terrains en question.

» Vous voudrez bien, d'autre part, prendre, en ce qui vous concerne, toutes les mesures possibles pour assurer la surveillance de ces terrains. »

Une chute mortelle

UN COUVREUR TOMBE D'UN TOIT ET SE TUE

Dans la matinée de lundi, vers 10 heures, un ouvrier couvreur, M. Louis Dutilleulx, 24 ans, célibataire, demeurant rue Adolphe-Werquin, 11, était pour le compte de son patron, M. Cauche, 82, rue Royale, occupé à la réfection de la toiture de la caserne Kléber, rue du Pont-Neuf.

En faisant un faux mouvement, le malheureux perdit l'équilibre et, d'une hauteur de six mètres, vint s'abattre sur le sol.

On le releva le crâne fracturé.

Transporté à l'hôpital militaire, le malheureux succomba en arrivant dans cet établissement.

La comptable et le garde-nuit

ILS FORMAIENT A EUX DEUX UN JOLI COUPLE DE VOLEURS

Une jeune femme de 25 ans, Mlle Rose Noé, exerçant, paraît-il, à ses moments perdus la profession de comptable et demeurant au 27 de la rue Saint-Etienne, s'est fait arrêter et écrouer hier sous l'inculpation de vol d'une montre en argent, avec chaîne en « fix » s'il vous plaît, au préjudice de M. V..., demeurant rue Jules-Denneulin.

C'est après avoir passé quelques heures en la compagnie tout à fait intime de M. V... que Mlle Rose Noé lui chipa son chronomètre, avons-nous su.

Mais ce n'est pas tout. Cette comptable avait un ami, le sieur Delorme — actuellement en fuite — qui habitait avec elle et exerçait, au Royal Hôtel, sis 2, boulevard Carnot, la délicate profession de veilleur de nuit.

Or, ce veilleur veillait surtout à ce qu'on ne le chipe pas en train de dérober les couverts en argenterie dudit Royal Hôtel.

Il en « souleva » ainsi pour environ 3.000 fr. La plus grande partie en fut retrouvée chez Mlle Noé, sa complice, par M. Lamour, commissaire de police du 1er arrondissement.

On recherche activement cet amateur d'argenterie à bon compte.

DOUBLE DISPARITION

La jeune Berthe Catteau, 15 ans, et son frère Henri, 14 ans, domiciliés 28, rue des Robleds, et partis depuis samedi matin pour chercher des chaises à rempailler, n'étaient pas encore rentrés lundi.

Leur mère, Mme veuve Catteau, justement inquiète, a demandé à la police d'ouvrir une enquête à ce sujet.

FUNERAILLES CIVILES

Aujourd'hui mardi, à 16 heures, auront lieu les funérailles civiles du citoyen Dubois Alexandre, sapeur-pompier depuis 23 ans et décédé à Lille à l'âge de 48 ans.

Assemblée à 15 h. 45 au poste des pompiers de la rue de Cassel, 95, à Canteleu-Lille. (Tramway A.)

AUX INVALIDES DE LA GUERRE

Soins médicaux

Verhaeghe, l'adjoint chargé des services d'hygiène, nous communique :

« Je rappelle aux Invalides de la guerre que le décret du 26 septembre 1919 a étendu le droit à la gratuité des soins médicaux (accordé par l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 aux pensionnés) aux militaires et marins en instance de pension à condition qu'ils demandent leur inscription sur la liste des bénéficiaires (établie à la Mairie de leur résidence) avant le 16 avril 1920,